

PRINCIPALES DÉCISIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF TENU LE 22 SEPTEMBRE 2021

Dans le but de partager les réflexions réalisées par les comités internes et d'enrichir la vie syndicale, vous retrouverez des explications supplémentaires sur les rapports des réunions du comité exécutif.

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE SECTORIELLE DU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Un bilan de l'Entente sectorielle du développement du secteur bioalimentaire est présenté aux membres du comité exécutif. Cette entente a été conclue en mars 2019 et fait partie de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (OVT) et qui vise à aligner les actions gouvernementales sur les priorités établies par les régions de façon à ce que les interventions soient les mieux adaptées aux besoins et aux réalités de celles-ci.

La Fédération de l'UPA de la Montérégie participe à cette entente pour la période 2018-2021 à titre de partenaire et partie prenante au sein de différents comités dont le comité de gestion, le comité de pilotage, le sous-comité Agriculture de la CAR et le comité d'évaluation du Programme Territoires : Priorités bioalimentaires. Les nombreux autres partenaires du secteur bioalimentaire faisant partie du processus de concertation et de collaboration sont :

- Les Directions régionales de la Montérégie-Est et de la Montérégie-Ouest du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ;
- La Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;
- La Direction de la santé publique (DSP) de la Montérégie ;
- La Table intersectorielle régionale en saines habitudes de vie de la Montérégie (TIR-SHV) ;
- Tourisme Montérégie ;
- Les 14 MRC de la Montérégie ainsi que l'agglomération de Longueuil.

Les élus ont pris connaissance des priorités et objectifs spécifiques de l'Entente, le schéma de la gouvernance, des enjeux prioritaires et actions structurantes qui permettent d'incarner la vision de développement du secteur.

Deux appels de projets bioalimentaires ont eu lieu en 2020 et 2021. Une douzaine de projets ont été retenus dont le projet La route des sols en santé de la Fédération de l'UPA de la Montérégie.

Le comité de pilotage a entériné une recommandation à l'effet que des sommes résiduelles puissent être utilisées pour la réalisation de projets structurants déployés à l'échelle régionale ainsi que pour des projets en co-construction et mobilisant plusieurs partenaires qui s'inscrivent de façon claire dans la planification stratégique de l'Entente. L'un de ces deux projets structurants est



ACFA : Octroi d'un soutien financier pour couvrir une partie des frais inhérents à l'embauche d'un deuxième travailleur de rang dans la Montérégie. 20 000\$ a donc été octroyé.

Après consultation de ce bilan, la Fédération de l'UPA de la Montérégie a convenu qu'il était important d'être de nouveau présent à titre de partenaire pour la suite de l'Entente sectorielle bioalimentaire 2022-2025, donc de renouveler officiellement sa participation et d'engager une somme totale de 60 000\$ pour 3 ans, soit 20 000\$ par année.

DOSSIER EXCELDOR : RÉACTION À LA DÉCISION DE LA CPTAQ

Les membres du comité exécutif discutent de la décision émise par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) dans le dossier 427247 - MRC des Maskoutains (Exceldor). La Commission a décidé d'autoriser l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une superficie de 10 ha pour la relocalisation de l'usine d'abattage de volailles d'Exceldor et ses accessoires. Par le fait même, elle refuse l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 23,64 ha.

Considérant la nature et la portée de cette décision, les membres du comité confirment l'importance d'analyser juridiquement la décision et d'évaluer tous les recours possibles.

CHANGEMENT À VENIR AU SEIN DU COMITÉ EXÉCUTIF

Monsieur Éric Beauregard a informé les membres du comité qu'il ne comptait malheureusement pas solliciter un second mandat à titre de membre exécutif, et ce, pour des raisons personnelles. Il tenait à en faire l'annonce avant la prochaine rencontre du conseil d'administration. Il restera toutefois en poste à titre de président du Syndicat local de Rivière Noire.

Rappelons que tous les administrateurs peuvent être proposés pour l'un des deux postes à titre de membre exécutif. L'élection aura lieu lors du conseil d'administration du 21 octobre prochain.

